



**COMMUNE DE  
RANVILLE**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

Membres en exercice : 19

Membres présents : 19

Suffrages exprimés : 19

**DATE DE CONVOCATION :**

27 octobre 2020

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
JEUDI 5 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt, le cinq novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ranville, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Henri Robin, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ADELAÏDE, Maire.

**Présents** : M. Jean-Luc ADELAÏDE, M. François VANNIER, Mme Martine MAUDUIT-TRAGUET, M. Alain BISSON, Mme Monique LEGROS, M. Daniel DESRETTES, Mme Olga BANDZWOLEK, M. André VAUTIER, M. Jean-Luc DAVENEL, Mme Chantal COURBIER, Mme Isabelle GRANA, Mme Valérie LELOUTRE, M. Michel EURY, Mme Gaëlle LE MEVEL, Mme Catherine PILET-FONTAINE, Mme Karine GLETTY, M. Mayeul MACE, M. Cédric METIVIER, Mme Carine ADELAÏDE

**Secrétaire de séance** : M. Daniel DESRETTES

**A l'ordre du jour :**

1. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion
2. Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire
3. Modification du tableau des emplois
4. Extension des vestiaires - Attribution des marchés de travaux
5. Décision modificative n° 2
6. Convention pour la fourniture de composteurs

Intervenant :

M. LE MAIRE

M. LE MAIRE

M. LE MAIRE

M. VANNIER

M. VANNIER

MME MAUDUIT-TRAGUET

*Informations et questions diverses (ne donnant pas lieu à délibération)*

**Minute de silence en hommage aux victimes du terrorisme**

**1. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la dernière réunion

**2. Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire**

Exposé de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rend compte aux conseillers des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal.

Pas de décision

**3. Modification du tableau des emplois**

Exposé de Monsieur le Maire

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer un emploi d'adjoint technique principal 2ème classe à 33/35ème, à compter du 1er décembre 2020

VOTANTS : 18

POUR : 18

#### **4. Extension des vestiaires - Attribution des marchés de travaux**

Exposé de Monsieur VANNIER

La commune a décidé de réaliser une extension des vestiaires de football.

Lors du Conseil municipal du 24 septembre, le Conseil municipal avait attribué 6 lots sur 9 :

- Lot n°1 : VRD – Gros Œuvre
- Lot n°2 : Charpente bois - Bardage
- Lot n°3 : Couverture
- Lot n°4 : Menuiserie extérieure
- Lot n°8 : Carrelage
- Lot n°9 : Peinture

Les lot n°5 : Plâtrerie – Menuiserie – Faux-plafonds et lot n°6 : Electricité ? avaient été de nouveau déclarés infructueux pour insuffisance de concurrence. Une négociation directe avait donc été lancée.

Le lot n°7 : Plomberie chauffage a été négocié avec une variante technique.

Vu le code des marchés publics,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide l'attribution des lots suivants :

<b>LOT</b>	<b><i>Estimation HT</i></b>	<b>Nombre d'offres reçues</b>	<b>Entreprise proposée</b>	<b>Offre proposée HT</b>
LOT 05 - MENUISERIE INTERIEURE	21 500,00 €	3	FOUQUES	25 395,46 €
LOT 06 - ELECTRICITE	18 000,00 €	1	MASSELIN	18 438,25 €
LOT 07 - PLOMBERIE CHAUFFAGE	32 500,00 €	3	LEBRETON	52 000,00 €

Et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés publics de travaux pour l'extension des vestiaires de football.

VOTANTS : 18

POUR : 18

#### **5. Décision modificative n° 2**

Exposé de François VANNIER

Des ajustements de crédits doivent être effectués.

Travaux des vestiaires : la dernière estimation de l'architecte était de 322 800€ TTC. Suite à la signature des marchés, le budget s'élève à la somme de 402 405,05 €. Il est donc nécessaire d'inscrire des crédits supplémentaires au budget.

Dotation Générale de Décentralisation (DGD) Bibliothèque : la DRAC, pour soutenir la filière livres, a accordé une subvention de 5 000 € à la bibliothèque municipale.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la décision modificative suivante :

<b>SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>				
		<b>BP + DM1</b>	<b>DM2</b>	<b>Nx montants</b>
Cptes	011 / 6065		5 000,00 €	9 500,00 €
<b>Total BP</b>		<b>1 783 994,39 €</b>		<b>1 788 994,39 €</b>

<b>SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES</b>				
		<b>BP + DM1</b>	<b>DM2</b>	<b>Nx montants</b>
Cptes	74 / 7461		5 000,00	5 000,00
<b>Total BP</b>		<b>1 783 994,39 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 788 994,39 €</b>

<b>SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES</b>				
		<b>BP + DM1</b>	<b>DM2</b>	<b>Nx montants</b>
Cptes	21 / 21312		-50 000,00 €	18 420,00 €
	23 / 2313		80 000,00 €	452 691,37 €
<b>Total BP</b>		<b>1 462 704,65 €</b>		<b>1 492 704,65 €</b>

<b>SECTION INVESTISSEMENT RECETTES</b>				
		<b>BP + DM1</b>	<b>DM2</b>	<b>Nx montants</b>
Cptes	10 / 226		30 000,00 €	80 000,00 €
<b>Total BP</b>		<b>1 462 704,65 €</b>		<b>1 492 704,65 €</b>

VOTANTS : 18

POUR : 16

ABSTENTION : 2

**Arrivée de Mme Catherine PILET-FONTAINE à 19h25**

#### **6. Convention pour la fourniture de composteurs**

Exposé de Martine MAUDUIT-TRAGUET

La commune a sollicité la communauté de communes pour acquérir des composteurs à destination des habitants. La communauté de communes propose la vente de 30 composteurs au prix public de 20€ l'unité, soit un coût de 600€ pour la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière de vente de composteurs, avec la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge.

VOTANTS : 19

POUR : 18

ABSTENTION : 1

**Séance levée à 19 heures 38**